

DEC172707DR01

Décision portant nomination de M. Henri WILLIAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161802INSHS renouvellement de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) et nommant M. Olivier COMPAGNON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 27 janvier 2017 ;

Considérant que **M. Henri WILLIAM** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : **M. Henri WILLIAM**, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

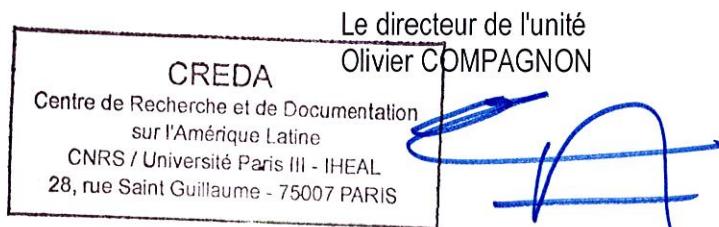
**M. Henri WILLIAM** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Henri WILLIAM** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 25 juillet 2017



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Carle BONAFOUS-MURAT, président de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

